

Chancellerie d'Etat

Château cantonal 1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012

du Département de l'Intérieur

Le rapport se présente par service selon les rubriques

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- · Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département de l'Intérieur (DINT) 2012 au Département de l'Intérieur (DINT)

Pour 2012, le maitre-mot est changement. En effet, le 18 décembre 2011 Mme Métraux accède au Conseil d'Etat. Une rocade entre départements est décidée par l'Exécutif. Mme Métraux reprend les rennes du DINT le lundi 9 janvier 2012. M. Leuba prend la tête du DEC. Cette rocade s'accompagne d'autres décisions : le SPOP suit M. Leuba au DEC, alors que l'Unité logement et le SDT rejoignent le DINT. Mais 2012 est aussi marquée par les élections générales pour la législature 2012-2017 qui se déroulent les 11 mars et 1^{er} avril 2012. Mme Métraux est alors élue «définitivement»

Service pénitentiaire - SPEN

Avril marque l'ouverture de l'établissement d'exécution de peines de semi-détention et de travail externe du Simplon, à Lausanne. Il peut accueillir 34 détenus. Mais c'est la prison de La Croisée à Orbe qui retient l'attention en 2012. En juillet, puis en octobre, respectivement cinq et six détenus prennent la clé des champs. Ces évasions ont plusieurs conséquences: lancement d'un audit sur la sécurité et l'organisation hiérarchique de l'établissement; prises de mesures immédiates de sécurisation sur le terrain. Un agent de détention est licencié. Puis le directeur de La Croisée donne sa démission.

Parallèlement le SPEN est confronté au problème de la surpopulation carcérale en détention avant jugement (DAJ). L'introduction du nouveau code de procédure pénale a des conséquences sur l'ensemble de la chaîne pénale. Le SPEN manque de places de détention, alors que des personnes restent détenues au-delà des délais légaux dans les zones carcérales de la police cantonale ou de la police municipale de Lausanne. En novembre, le DINT propose au Conseil d'Etat en urgence la création de 81 places supplémentaires en DAJ sur le site de la prison de la Croisée. Le Grand Conseil valide cette demande peu après. Enfin, l'agrandissement de la Colonie est voté durant en juin. Ce sont 80 places en exécution de peine en régime fermé qui seront enfin créées après l'échec de tous les projets antérieurs (EPO 2000, etc.).

SeCRI

Du côté des processus de fusions de communes, au 1er janvier 2012, quatre nouvelles communes ont vu leur fusion entrer en vigueur : Oron (fusion de 10 communes), Champvent (fusion de 3 communes), Servion (fusion de 2 communes) et Donneloye (fusion de 2 communes). Le nombre de communes est ainsi passé de 339 à 326 au 1er janvier 2012. Enfin, dernier acte de «l'Année Viret», un superbe ouvrage sort de presse en novembre : «La cathédrale Notre-Dame de Lausanne, monument européen, temple vaudois». C'est un ouvrage collectif de 324 pages, placé sous la direction du professeur Peter Kurmann.

OCTP

Créé en 1946, l'office du tuteur général (OTG) devient le 1er janvier 2013 l'office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). Outre ses missions traditionnelles, l' OCTP consacre une partie très importante de l'année 2012 à la préparation de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE). Le nouveau droit met un terme à l'institution du tuteur général par l'obligation de la désignation ad personam des curateurs. Pour préparer ces changements, l'Office a collaboré activement avec le Tribunal cantonal et formé l'ensemble des collaborateurs au nouveau droit

ACV

L'exposition annuelle des Archives cantonales pour 2012, «Line & la Mode dans la presse lausannoise» connaît un large succès. Par ailleurs, fin 2012, le Grand Conseil adopte l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 1'630'000.- pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés aux Archives cantonales vaudoises.

SDT

Le Service du développement territorial a essentiellement traité de la mise en œuvre progressive du Plan directeur cantonal et ses différentes adaptations dont la dernière est entrée en vigueur le 15 juin 2012. Il traite également des trois principaux projets d'agglomérations du canton: l'agglomération yverdonnoise (AggloY), Lausanne-Morges (PALM), le Grand Genève, franco-valdo-genevois (AFVG). Ces projets ont été déposés auprès de la Confédération fin juin 2012. Une autre thématique essentielle pour le SDT – en collaboration avec d'autres services de l'Etat – est la politique du logement vécue au travers de la pression démographique qui s'exerce de manière de plus en plus pressante sur le territoire cantonal.

Mentionnons encore deux des gros chantiers relevant du SDT: la LLavaux et l'initiative législative «Sauver Lavaux». Le projet adopté par le Grand Conseil le 29 novembre 2011 est entré en vigueur le 1er juillet 2012. La stratégie cantonale pour les résidences secondaires enfin. 2012 a été marqué par la votation de l'initiative Weber le 11 mars et par l'ordonnance fédérale du 22 août (liste des communes, entrée en vigueur de l'initiative au 1er janvier 2013). A la demande du Conseil d'Etat, le SDT a mis en place une cellule interdépartementale au sein de l'Etat de Vaud afin de traiter les questions complexes et à caractère technique relatives à cette thématique.

301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- · Conseil aux détenteurs d'archives
- · Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- · Microfilmage et reprographie
- · Consultation et utilisation des archives
- · Collaborations professionnelles
- · Relations publiques et activités diverses

- · Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- · Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- · Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- · Associations professionnelles

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- · Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- · Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- · Relais départemental avec le Grand Conseil
- · Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantonales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

- · Chef du département
- · Services et offices du DINT
- · Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- · Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- · Gestion de conflits, médiation, audit
- · Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- · Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- · Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- · Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- · Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- · Gestion du temps pour le personnel du SG

- · Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- · Gérer le budget de département
- · Gérer la comptabilité du département
- · Assurer le contrôle interne du département
- · Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG SJL UL ACV SECRI MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP SDT SPEN); bouclement des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

- · Sevices du département
- SAGEFI
- CCF
- · Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

59.5 Unité au logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- · Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- · Surveillance du parc de logements.
- · Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...).
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- · Gestion du parc de logements subventionnés.
- · Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- · Soutien à la construction de logements protégés.
- · Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- · Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- · Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Investisseurs.
- · Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- · Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- · Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- · Gérer le patrimoine des pupilles
- · Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- · Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- · Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- · Service de prévoyance et d'aide sociale
- · Agences AVS et Al
- · Autorités judiciaires
- · Avocats, notaires
- · Familles et proches des pupilles
- Etc.

Département de l'Intérieur (DINT) Secrétariat général (SG-DINT) Evénements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général

Suite à l'élection du Conseil d'Etat et à la réorganisation des départements, l'Unité de logement a été rattachée au Secrétariat général du DINT. Mme Alessandra Silauri, Secrétaire générale du DINT, est entrée en fonction au 1er septembre 2012.

Archives cantonales

L'année 2012 a vu l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, de la première loi vaudoise sur l'archivage (LArch) et de son règlement d'application (RLArch). Cette étape essentielle du développement de l'activité des Archives cantonales vaudoises (ACV) a aussitôt débouché sur de nombreuses démarches internes et externes destinées à la promotion et à l'application de ces nouvelles normes légales et réglementaires.

L'ensemble des préposés à la gestion des archives de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire a été réuni dans les locaux des ACV: plus de 100 préposés ont répondu à l'invitation. Dans le cadre du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP), les ACV ont donné divers séminaires consacrés à la gestion et l'archivage des documents dans l'administration cantonale vaudoise et dans les communes.

La nouvelle loi ramène de 50 à 30 ans le délai de protection ordinaire des documents d'archives conservés aux ACV (délai pendant lequel une autorisation du service versant est nécessaire) et affine le calcul du délai de protection spécial pour les documents contenant des données personnelles sensibles (10 ans depuis le décès, subsidiairement 100 ans depuis la naissance, subsidiairement 100 ans depuis l'ouverture du dossier). Les mentions concernant ces nouvelles conditions d'accès figurant sur les inventaires et les notices de la base de données DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELectronique), accessible par Internet, sont progressivement mises en conformité. Ce travail s'effectue parallèlement à la transformation en notices informatiques détaillées, indexées jusqu'au niveau du dossier ou de la pièce, des anciens inventaires dactylographiés (tout de même disponibles depuis 2010 sur Internet, sous forme de copies pdf).

Formant un article à part entière de la LArch, l'archivage électronique a fait l'objet d'une étude, menée en collaboration avec la DSI et avec l'appui d'une mandataire, qui devrait déboucher en 2013 sur la rédaction d'un EMPD sur la politique d'archivage électronique de l'Etat de Vaud.

Le projet parallèle d'un EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1 630 000.- pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés aux ACV, avec au préalable l'aménagement de locaux et la mise en œuvre des ressources informatiques nécessaires, a été adopté à l'unanimité par la Commission thématique des systèmes d'information du Grand Conseil, le 26 novembre 2012. Il devrait être voté au début de l'année 2013 par le plénum. L'enjeu de ce projet de création d'un pôle numérique aux ACV est triple : 1) résoudre le problème créé par l'abandon forcé du microfilmage en 2008 (pour cause d'obsolescence du matériel), qui prétérite gravement la réalisation de la mission de conservation, fondamentale pour les ACV ; 2) sécuriser, par la numérisation, la collection des plans cadastraux, dont l'état est de plus en plus préoccupant (ce projet est repoussé pour des raisons budgétaires depuis un premier appel d'offre en 2000 déjà) ; 3) acquérir des moyens de numérisation et une première expérience en matière de gestion des fonds numérisés, indispensables au moment où les ACV doivent concevoir et mettre en place l'archivage électronique.

La démarche de déploiement systématique du calendrier de conservation des archives d'opération au niveau des services, initiée en 2007, est pratiquement achevée. Parmi les autres projets menés au sein de l'administration cantonale, mentionnons d'une part la première convention sur l'autonomie en matière d'archivage, signée entre les ACV et l'Université de Lausanne en application d'une procédure nouvelle autorisée par la LArch, et d'autre part la négociation avec la Division de l'état civil visant à mettre la consultation des registres des naissances, mariages et décès en conformité avec l'ordonnance fédérale sur l'état civil; l'accord signé prévoit le versement aux ACV de tous les registres du 20^e siècle et la mise à disposition du public des registres des naissances jusqu'en 1900, des registres des mariages jusqu'en 1930 et des registres des décès jusqu'en 1960.

Le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798, qui a débuté en 2009, suit son cours conformément au planning. Rappelons que si la numérisation elle-même est entièrement aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, les ACV mettent un local à disposition de l'opérateur engagé par celle-ci et assurent les travaux de préparation, d'accompagnement et de contrôle de l'opération, ce qui constitue une charge importante pour le photographe de l'institution, parfois secondé par une personne engagée dans le cadre d'un emploi temporaire d'insertion. En 2012, 335 956 prises de vue numériques ont été réalisées, portant le total à 1 237 689. La création du futur pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

La Journée suisse des Archives, instituée en 1997 et qui est organisée tous les 5 ans, a eu lieu le 3 novembre. 352 personnes ont profité de cette journée portes ouvertes pour visiter l'ensemble du bâtiment, où différentes présentations thématiques avaient été aménagées. En lien avec l'exposition annuelle des ACV, consacrée à deux fonds en lien avec la mode (les archives de la société Charles Veillon et les dessins publicitaires de Jacqueline Jonas parus dans la presse vaudoise), les visiteurs ont également pu assister à deux défilés organisés par les élèves de l'Ecole de couture de Lausanne. A l'occasion de cette journée, les ACV ont édité une brochure présentant leur bilan de législature 2007-2012 et ont été à l'origine du réseau Mnémo-Pôle (www.mnémopole.ch), réunissant 12 institutions de la conservation sur le campus de Dorigny. Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a marqué de sa présence la manifestation.

Les entrées d'archives ont été supérieures à la moyenne (812 mètres linéaires au total), principalement du fait du versement d'importantes quantités de documents, parfois très récents, d'offices du Registre foncier, liés à la réorganisation territoriale de celui-ci. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, il faut signaler en particulier l'entrée des fonds de la Coopérative du Comptoir suisse (1920-2011), de la Fondation vaudoise du cinéma (1982-2012) et de SOS-AsileVaud (1985-2009). Dans le même temps, les ACV ont autorisé l'élimination, dans les services et offices de l'administration cantonale et de l'Ordre judiciaire, d'un record de 4 712 mètres linéaires de documents périmés. Les travaux d'inventorisation des fonds ainsi engrangés ont également été particulièrement intenses, aboutissant à la production de 81 nouveaux inventaires, totalisant un record de 9 439 pages.

Office des curatelles et tutelles professionnelles

L'année 2012 a vu l'entrée en vigueur de l'art. 97a de la Loi d'introduction dans le Canton de Vaud du Code civil suisse (LVCC), qui définit des nouveaux critères de répartition des mandats de protection entre les curateurs/tuteurs privés et les curateurs/tuteurs professionnels. L'office a connu en 2012 une augmentation importante des mandats qui lui ont été confiés (plus de 2020 mandats traités en 2012), Ceci s'explique d'une part par le reprise de plus de 100 mandats considérés comme lourds à des curateurs/tuteurs privés et d'autre part par une augmentation de situations d'adultes en grandes difficultés sociales et psychiques nécessitant des mesures de protection. Pour faire face à ce contexte, l'office a obtenu un crédit supplémentaire afin d'adapter ses ressources à l'afflux des nouveaux mandats.

L'office a également préparé activement l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, en particulier en formant l'ensemble de ses collaborateurs au nouveau droit, en définissant des nouvelles procédures de travail liées à la désignation ad personam des curateurs/tuteurs et en développant le logiciel de traitement des dossiers TUTELEC pour pouvoir intégrer les mesures sur mesure.

Le nouveau droit de la protection mettant fin à l'institution juridique du tuteur général, l'office a changé de nom au 1^{er} janvier 2013, devenant l'office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), cela 66 ans après la création de l'office du tuteur général pour répondre aux besoins de prises en charge tutélaires ne pouvant plus être confiées à des tuteurs privés.

Concernant le soutien aux curateurs et tuteurs privés, l'office a édité en juin 2012 un manuel pratique à leur intention. Ce manuel est remis gratuitement par les Justices de Paix ou par l'office lors de la désignation de nouveaux mandataires. Ce manuel a rencontré un grand succès.

En 2012, l'office a également créé 11 nouvelles places de formation en entreprise (4 places d'apprentissage et 7 places de stagiaires provenant de la maturité professionnelle commerciale), marquant ainsi clairement son engagement au développement de la formation des jeunes.

Département de l'Intérieur (DINT) Secrétariat général (SG-DINT) Projets particuliers et réalisation des objectifs 12

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
86	Mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales		En cours de réalisation : les premiers inventaires d'archives communales (12 inventaires de 6 communes différentes), ont été réalisés dans les communes sur la base des directives des ACV et à l'aide du logiciel open source ICA-AtoM. Elles sont consultables à l'adresse www.archivescommunales-vd.ch .

Département de l'Intérieur (DINT) Secrétariat général (SG-DINT) Sources d'informations complémentaires Département de l'Intérieur (DINT) Unité logement Groupes de prestations

59.5 Logement

59.5 Logement

- · Promotion de la construction de logements.
- · Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- · Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- · Gestion du parc de logements subventionnés.
- · Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- · Soutien à la construction de logements protégés.
- · Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- · Investisseurs.
- · Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- · Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Département de l'Intérieur (DINT)
Unité logement
Evénements marquants, évolutions significatives

Principales activités

Sur le plan de l'organisation, l'année a été marquée par l'intégration de l'Unité logement (UL) au sein du Secrétariat général du Département de l'Intérieur.

Face à la pénurie aiguë qui perdure dans la plupart des régions du canton, la thématique du logement a été intégrée dans les priorités du programme de la législature 2012-2017. Cela reflète l'attention accrue que le gouvernement accorde à ce domaine tout en offrant simultanément des perspectives et des moyens d'action supplémentaires pour la politique cantonale du logement.

L'Unité logement a mené différentes réflexions et a élaboré des propositions dans le cadre du projet de modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), dans le but de favoriser la création de logements destiné à une majorité de la population. La révision de la LATC devrait se concrétiser en 2013.

En parallèle, l'UL a poursuivi ses tâches dans le domaine des logements subventionnés, protégés ou étudiant ainsi que dans celui de l'aide individuelle au logement (AIL). Dans ces secteurs, un travail important a été fourni pour intégrer l'AIL et l'aide à la pierre dans le système du revenu déterminant unifié (RDU), conformément à la loi sur l'harmonisation de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement (LHPS).

Sous l'égide de l'Unité logement, la Commission paritaire en matière de bail, composée de représentants des bailleurs et des locataires, a élaboré une nouvelle directive pour l'établissement des décomptes de chauffage et d'eau chaude. Cette directive a été signée par les associations de bailleurs et de locataires et est entrée en vigueur en juillet 2012. La précédente version datait de 1978. Le nouveau texte reflète mieux la volonté des associations en matière d'utilisation rationnelle et économe d'énergie, ainsi que dans le domaine de l'encouragement en matière d'énergies renouvelables.

L'extension de la politique des pôles à la question du logement a été poursuivie, de même que les actions d'information et de soutien aux communes, que ce soit pour la mise en place d'une politique du logement à leur échelle au moyen d'un "objectif logement" ou dans le cadre de leurs différents projets en rapport avec le logement.

Département de l'Intérieur (DINT) Unité logement Projets particuliers et réalisation des objectifs 12 Département de l'Intérieur (DINT) Unité logement Sources d'informations complémentaires Département de l'Intérieur (DINT) Mise en oeuvre de la Constitution Groupes de prestations

302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- · Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

- · Services
- Départements
- · Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Département de l'Intérieur (DINT)
Mise en oeuvre de la Constitution
Evénements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Rappel : la mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. La volumineuse législation d'application de nouvelle Constitution du 14 avril 2003, a été adoptée pour sa plus grande partie dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. A la fin 2011, la seule adaptation législative appartenant au périmètre étroit de la mise en oeuvre est la disposition légale d'application de l'article 90 al. 4 relatif à l'incompatibilité entre les postes de « cadre supérieur de l'administration » et un mandat de député au Grand Conseil, dont l'adoption est prévue avant la fin de la législature.

Rédaction

La dernière rédaction a été celle du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur, rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009.

· Site internet

Il a été mis un terme à la tenue à jour du site www.vd.ch/constitution, lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose, en particulier par son lien vers les travaux préparatoires http://www.archives.vd.ch/constituante/index.htm.

Suivi des révisions constitutionnelles

Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.

Information

Réponse à des demandes ponctuelles d'information sur les travaux préparatoires de la Constitution et sur les modalités de sa mise en œuvre.

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Rappel : Le délégué à la nouvelle Constitution a reçu du Conseil d'Etat, en 2005, la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. Il s'appuie pour ce faire sur le SAGEFI, l'OAE et le SJL. La RPT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

En 2012, les principales activités de la cellule Constitution en relation avec la RPT ont été les suivantes :

Proposition au Conseil d'Etat

- Elaboration, en collaboration avec le SAGEFI, le SJL et l'OAE, de la réponse du Conseil d'Etat à un Questionnaire de la CdC dans le cadre du 2^e rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réponse donnée le 21 novembre 2012.

Consultations internes

- Avis à plusieurs services dans le domaine des conventions-programmes conclues avec la Confédération : domaine de la protection du paysage et de la conservation des monuments historique, mesures de protection contre le bruit, loi fédérale sur la politique régionale LPR 2012-2015, délais de traitement des conventions-programmes.

Suivi, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT

- Appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2013.
- Appui à l'OAE lors de la consultation du Canton par la CdC sur le projet fédéral « Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014 ».

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts

Rappel: Le Conseil d'Etat, en 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage territorial de l'administration (« DecTer2 »). Le 25 février 2009, il a pris acte d'un rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. Le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du DINT, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et de tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2012, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

Suivi de la mise en adéquation de l'administration avec le nouveau découpage

- Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts et tenue à jour d'un tableau de synthèse.

Préavis

- Préavis dans deux projets concrets de réorganisation territoriale.

Traitement des aspects législatifs

- Analysé, avec le SJL, et les services concernés, les aspects législatifs et réglementaires qui devaient encore être réglés d'ici au 30 juin 2012, précisé aux services concernés les adaptations encore nécessaires, avec appui, et proposé au Conseil d'Etat un arrêté abrogeant le Tableau des 19 districts et des 326 communes du Canton de Vaud du 16 juin 1952.

Rédaction

- Rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts (rapport de fin de législature), qui a été soumis au Conseil d'Etat en juin 2012.

Le 20 juin 2012, le Conseil d'Etat, nanti du rapport de la Cellule CST-RPT-DECTER, a décidé de mettre un terme à la démarche de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts.

Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Rappel: Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, rattachée au DINT, dès le 1^{er} novembre 2008.

En 2012, la Plate-forme Canton-communes a traité 2 dossiers essentiels pour les communes : l'accueil parascolaire et la reprise par le canton des voies de circulation des routes en traversées de localité. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été le secrétariat exécutif et l'appui à la réflexion dans les dossiers suivants :

Accueil parascolaire (généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble de la scolarité obligatoire): la mission de cette plateforme est d'accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en œuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de
Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. Les travaux ont été suspendus le 10 octobre
2011, dans l'attente du traitement de la motion Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion qui a été prise en
considération par le Grand Conseil en janvier 2011.

Reprise par le canton des voies de circulation des routes en traversées de localité: la mission de cette plate-forme est de proposer un accord de principe ainsi qu'un accord financier et juridique quant à la reprise par le canton des voies de circulation des routes en traversées de localité, une attention particulière devant être portée au cas des grandes villes et/ou des agglomérations. Elle a tenu deux séances, les 7 mai et 25 juin 2012. Ses travaux ont été suspendus dans l'attente d'éclaircissements sur des aspects techniques.

Conséquences financières de l'article 17a LOF pour le Canton et les communes : la Plate-forme a validé pour 2011 les conséquences financières sur les comptes de l'Etat et sur la facture sociale du mécanisme mis en place lors de la pérennisation de FORJAD.

à quoi s'ajoutent :

- L'appui, comme secrétariat exécutif, dans les négociations entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV sur la correction de la bascule d'impôt de 2011 lié à la facture sociale en application de l'article 9 DLPIC (négociations ayant abouti à un accord, concrétisé par le décret du 2 octobre 2012 fixant le mécanisme de correction de la bascule d'impôt de 2011 liée à la facture sociale).
- L'appui, comme secrétariat exécutif, dans les négociations entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV sur les relations financières canton-communes (3 séances tenues en 2012, négociations en cours).

Département de l'Intérieur (DINT) Mise en oeuvre de la Constitution Sources d'informations complémentaires

- Site de la Constitution, www.vd.ch/constitution, qui n'est plus tenu à jour mais qui reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.
- Site internet de la Plate-forme canton-communes www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- · Direction du Service.
- · Support administratif.
- · Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- · Autorité de surveillance des finances communales.
- · Secteur juridique et affaires communales.
- · Secteur relations communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - · Gérer les relations financières avec les communes.
 - · Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- · Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préaviser pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs admnistrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- · Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu' entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

- · Communes.
- · Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- · Suivi des budgets.
- · Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- · Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- · Appui juridique aux préfets.
- · Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- · Contribuer au développement du district.
- · Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- · Assister les communes en matières administrative et juridique.
- · Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- · Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - · Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- · Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

- · Conseil d'Etat.
- · Population.
- · Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- · Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- · Locataires et propriétaires.

• Service du logement.

303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- · Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

- · Confédération.
- · Conseil d'Etat.
- · Grand Conseil.
- · Communes.
- · Chancellerie.
- · CADEV.
- · SCRIS.
- DSI.
- · Citoyens.
- · Partis politiques.
- Presse.

303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- · Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie cultuelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- · Etat.
- · Eglises.
- · Communautés religieuses.
- · Population.

Cathédrale:

- Etat.
- · Eglises.
- · Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- · Office du tourisme.
- · Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Département de l'Intérieur (DINT)
Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Relations avec les communes

Finances communales

- Bouclement du premier exercice de la nouvelle péréquation.
- Adoption et validation des nouveaux plafonds d'endettement et de cautionnement communaux pour la législature communale 2011-2016.
- · Nombreuses analyses financières pour des communes projetant une fusion.
- · Démarrage des négociations sur les relations financières entre l'Etat et les Communes.

Secteur juridique

- Traitement des demandes croissantes (par téléphone, courriel et courrier) des communes sur des aspects juridiques. Pour l'année 2012, le secteur juridique a répondu à 357 questions par téléphone et 408 questions par courriel.
- Soutien aux travaux de la commission du Grand Conseil désignée pour examiner l'exposé des motifs et projets de lois modifiant la loi sur les communes, puis aux travaux du Grand Conseil durant l'automne 2012.

Agglomérations

• Elaboration du règlement intérieur du "Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'Agglomération Francovaldo-genevoise".

Fusions de communes

 Au 1 er janvier 2012, quatre nouvelles communes fusionnées sont entrées en vigueur. Il s'agit des nouvelles communes d'Oron (fusion de 10 communes), Champvent (fusion de 3 communes), Servion (fusion de 2 communes) et Donneloye (fusion de 2 communes). Le nombre de communes est ainsi passé de 339 à 326 au 1 er janvier 2012. Le début de l'année 2012 a également été marqué par l'acceptation des corps électoraux de la nouvelle commune de Montanaire, issue de la fusion de 9 communes du plateau du Jorat.

Information et coordination

- · Appui à la Direction des systèmes d'information (DSI) dans le cadre du projet de cyberadministration, notamment:
 - o organisation d'une soirée d'information à l'attention des responsables communaux;
 - appui à la rédaction de la partie concernant les communes dans le document du Conseil d'Etat "Stratégie e-VD",
 - appui à la création de l'association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRiC).
- Suivi des relations avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) et intégration de leurs représentants dans un groupe de travail concernant la cyberadministration.
- Edition de 4 numéros de la publication électronique canton-communes.

Préfectures

- Mise en production, en collaboration avec le Service de la faune, de la flore et de la nature (SFFN), d'une application commune de gestion des permis de pêche, ainsi que de vente de permis par internet.
- Mise en production d'un module informatique pour le traitement automatique des dénonciations "radars" venant de la police cantonale
- Réorganisation du Corps préfectoral par le Conseil d'Etat: 1 préfet par district sauf Lausanne et Jura-Nord-Vaudois avec 2 préfets à mi-temps (Nyon, Riviera-Pays-d'Enhaut). 14 préfets pour 13 ETP. Collocation des préfets dans le cadre Decfo-Sysrem.

Droits politiques

- Gestion du cycle électoral 2012-2013 (élections cantonales au printemps 2012, votations fédérales et cantonales entre le printemps 2012 et le printemps 2013.
- Correction des défauts de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec) qui avait connu d'importants problèmes techniques le 23 octobre 2011.
- Traitement du projet de révision de la loi sur l'exercice de droits politiques (LEDP) par la Commission du Grand Conseil.

Relations avec les Eglises et les communautés religieuses

Eglises et communautés religieuses

- Lancement de la négociation avec les Eglises reconnues du renouvellement de la convention quinquennale de subventionnement.
- Nomination par le Conseil d'Etat de la Commission d'experts prévue dans la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses.

Cathédrale de Lausanne

• Publication d'un ouvrage d'art consacré à la Cathédrale de Lausanne.

Département de l'Intérieur (DINT)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 12

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
98	Simplification de la procédure d'approbation de textes liés aux collaborations intercommunales	Adopté par le CE	Est en vigueur

Relations avec les communes

Finances communales

- Mise en oeuvre de la nouvelle péréquation intercommunale.
- Avancement du projet MCH2-Communes VD: analyse des nouveaux plans de comptes selon la norme IFRS/MCH (Bilan, compte de résultats et d'investissement).

Secteur juridique

- Finalisation des travaux de révision de la loi sur les communes (LC), dont la modification a été adoptée par le Grand Conseil le 28 novembre 2012.
- Adaptation et mise à jour des règlements-types communaux.
- Mise à jour des formules de sentences municipales conformément aux directives applicables selon la nouvelle procédure pénale unifiée.

Agglomérations

• Suivi institutionnel et financier des projets d'agglomérations (PALM, Agglo Y, AFVG).

Fusions de communes

A l'instar des années précédentes, le nombre de projets de fusion qui ont démarré en 2012 demeure significatif. Quelques dix projets sont en cours, impliquant quelque 53 communes. Six des 10 projets se concentrent autour d'un centre régional ou local. On observe aussi que 9 des 10 projets de fusion se trouvent principalement dans quatre districts, à savoir ceux du Gros-de-Vaud, de Lavaux-Oron, de la Broye-Vully et une partie du Jura-Nord vaudois. Enfin, des discussions sont en cours dans une dizaine de communes pour un éventuel démarrage d'un processus de fusion durant le premier trimestre de l'année 2013.

Information et coordination

• Suite de l'appui à la Direction des systèmes d'information (DSI) dans la cadre du projet de cyberadministration.

Préfectures

- · Adaptation de l'application informatique Préfec au futur système financier de l'Etat (SAP-SIF).
- Mise en chantier, en collaboration avec le Service de la faune, de la flore et de la nature (SFFN), d'une application commune de gestion des permis de chasse, ainsi que de vente de ces permis par internet.
- Etude d'une interface informatique pour le traitement des contraventions des Transports lausannois (TL) pour la Préfecture de Lausanne

Droits politiques

- Vote par internet des suisses de l'étranger: ce projet se poursuit en raison du passage en Commission du Grand Conseil du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), lequel contient un article permettant aux suisses de l'étranger de voter à l'électronique.
- Révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques:adoption par le Grand Conseil début 2013.
- · Courant 2013, début de la nouvelles formation à l'attention des communes en matière de droits politiques (check-listes et

Relations avec les Eglises et les communautés religieuses

• Suivi des relations financières et administratives Etat-Eglises.

Département de l'Intérieur (DINT) Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI) Sources d'informations complémentaires

Relations avec les communes

www.vd.ch/themes/territoire/communes/

Finances communales

http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/

Affaires communales

www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/

Fusions de communes

www.vd.ch/themes/territoire/communes/fusions-de-communes/

Cyberadministration

www.vd.ch/themes/territoire/communes/cyberadministration/

Préfectures

http://www.vd.ch/autorites/prefectures/

Droits politiques

www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/prochains-scrutins/

Relations avec les Eglises et communautés religieuses

http://www.vd.ch/themes/vie-privee/religions/

Département de l'Intérieur (DINT) Service juridique et législatif (SJL) Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- · Direction du Service.
- · Support administratif.
- · Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Département de l'Intérieur (DINT) Service juridique et législatif (SJL) Groupes de prestations

303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

- · Débiteurs.
- · Canton.

Département de l'Intérieur (DINT) Service juridique et législatif (SJL) Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- · Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- · Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- · Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- · Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

- · Conseil d'Etat.
- Administration.
- · Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Département de l'Intérieur (DINT)
Service juridique et législatif (SJL)
Evénements marquants, évolutions significatives

Secteur juridique

L'année 2012 a vu la fin du programme CODEX_2010, dans lequel le Service juridique et législatif a été fortement engagé depuis 2007. Le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (ex-droit de la tutelle) étant entré en vigueur le 1er janvier 2013, le SJL a clos ainsi le dernier volet du programme et passé le relais aux autorités d'application du nouveau droit. Ce programme de mise en oeuvre du droit fédéral a permis à certains collaborateurs du SJL de parfaire leur technique législative et de faire l'expérience d'un projet de grande ampleur, impliquant de nombreux intervenants, et ayant des conséquences non négligeables, que ce soit sur le plan organisationnel, du fonctionnement des autorités, notamment judiciaire, et des coûts.

Du fait de la fin du programme CODEX_2010, le SJL pourra à nouveau consacrer toutes ses ressources à son activité transversale, au service des services. Le dépôt de plusieurs interventions parlementaires liées notamment à la haute surveillance du Tribunal cantonal impliqueront le secteur juridique dans de nouvelles réflexions dans ce domaine, avec ses partenaires habituels (Tribunal cantonal, Ministère public, v. Ordre des avocats vaudois).

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement achèvera prochainement la fin d'un grand projet d'informatisation, avec automatisation d'une série d'opérations auparavant effectuées manuellement et l'introduction de la gestion électronique des données (GED). Les résultats sont déjà significatifs en termes de taux de recouvrement, puisqu'une première évaluation sur 2011 montre un taux de plus de 40%, alors qu'il était évalué entre 25 et 30% auparavant. En tout, assistance judiciaire et frais pénaux confondus, ce sont quelque CHF 16 mio qui sont désormais encaissés chaque année par le secteur. En 2013, celui-ci va gérer les procédures de poursuite pour les amendes judiciaires et les peines pécuniaires, dont l'encaissement relève du Service pénitentiaire. Le recouvrement des créances compensatrices et des indemnités servies au titre de l'aide au victimes d'infractions sera également systématisé grâce à l'application informatique développée.

Département de l'Intérieur (DINT)
Service juridique et législatif (SJL)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 12

Vu la fin du programme CODEX_2010, le SJL n'a plus actuellement de grands projets en chantier. Il pourra se consacrer entièrement à son rôle transversal, d'être en appui des services métiers, ce qui est sa principale mission.

Deux éléments doivent néanmoins être signalés à ce stade :

- d'une part, à la suite de plusieurs interventions parlementaires en lien avec la haute surveillance du Tribunal cantonal, une nouvelle réflexion doit être menée sur le sujet, avec notamment la question de l'institution d'un conseil supérieur de la magistrature, la révision du mode d'élection, respectivement de réélection, des juges cantonaux, ainsi que la haute surveillance sur le Ministère public. Ces réflexions, menées en lien avec les partenaires concernées, aboutiront à un rapport intermédiaire qui sera remis fin 2013 au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil;
- d'autre part, le SJL a depuis plusieurs années pour ambition d'élaborer une aide à la rédaction des textes de lois, que ce soit sous forme de directives ou d'un outil intégré à une future application permettant ladite rédaction. Dans ce contexte, il y aura également lieu de réviser la loi sur la législation vaudoise, devenue obsolète suite aux développements intervenus ces dernières années.

Les mesures SIMPA attribuées au SJL ont déjà été mises en oeuvre (révision de la procédure relative à la levée du secret de fonction.

Département de l'Intérieur (DINT) Service juridique et législatif (SJL) Sources d'informations complémentaires Département de l'Intérieur (DINT) Service pénitentiaire (SPEN) Groupes de prestations

106.0 Administration

106.0 Administration centrale et état-major

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- · Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- · Logistique
- · Assurances détenus
- · Informatique détenus
- · Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres

- Entités du Service pénitentiaire
- · Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

Département de l'Intérieur (DINT) Service pénitentiaire (SPEN) Groupes de prestations

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- · Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- · Coordination du casier judiciaire
- · Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

· Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département de l'Intérieur (DINT) Service pénitentiaire (SPEN) Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- · Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

- · Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- · Les autorités judiciaires et administratives
- · Les partenaires interdisciplinaires

Département de l'Intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)
Evénements marquants, évolutions significatives

L'année 2012 avait pour objectif la consolidation et la continuité des réformes initiées l'année précédente, afin de permettre la stabilisation du service. Or, le Service pénitentiaire (SPEN) a été contraint de faire face à des enjeux de taille, inhérents pour majeure partie à l'évolution de la population carcérale – tant par son augmentation que par ses caractéristiques.

1. La surpopulation carcérale

Largement thématisée aux plans politique et médiatique, la surpopulation carcérale est devenue chronique dès le début de l'année 2012.

En conséquence notamment à une augmentation significative des arrestations, les établissements de détention avant jugement ont dû faire face quotidiennement à des taux d'occupation compris entre 140 et 170%, obligeant la zone de rétention de la Police municipale de Lausanne et la zone carcérale de la Police cantonale à assurer transitoirement une partie de la mission des établissements pénitentiaires. Dans ce contexte de forte tension, le SPEN a assuré un soutien à ces zones sur plusieurs plans : ressources humaines (prêt d'agent-e-s de détention) et logistiques (blanchisserie, matériel divers, repas, etc). De plus, l'Office d'exécution des peines (OEP) a déployé un effort majeur afin de trouver des places de détention, tant au sein du Concordat latin que dans le reste de la Suisse, ce alors que tous les cantons se sont trouvés confrontés à la même problématique.

Conscient que ces réponses de court terme s'avèreraient insuffisantes à moyen terme, le SPEN a développé une stratégie en terme d'infrastructures qui s'est matérialisée par le vote successif par le Grand Conseil de deux projets d'agrandissement permettant de doter le parc pénitentiaire vaudois d'ici 2014 de 160 places supplémentaires (voir projets particuliers pour le détail).

L'année à venir connaîtra la poursuite des réformes visant à lutter contre la surpopulation carcérale, ainsi que des réflexions en lien avec les conditions de détention, notamment au travers des Assises de la Chaîne pénale prévues pour la fin du 1^{er} semestre 2013.

2. Gestion de crise et prévention

En plus de la surpopulation carcérale, tant les établissements pénitentiaires que l'OEP ont été confrontés à une succession d'événements graves ayant nécessité le développement de la capacité du service à gérer les crises, mais aussi l'évaluation des risques et la prise de mesures correctives d'envergure.

En synthèse, les faits majeurs sont les suivants :

- Immolation par le feu d'une personne condamnée à une mesure thérapeutique devant le siège de la direction du SPEN à Penthalaz.
- Suicide d'un détenu à la Prison de la Tuilière, mettant en exergue les limites de la prise en charge des personnes détenues, à plus forte raison lorsqu'elles souffrent de troubles psychiques.
- Refus de rentrer de promenade d'une vingtaine de détenus à la Prison du Bois-Mermet, qui s'est soldée par une intervention conjointement menée avec la Police cantonale et qui a permis un rapide retour à l'ordre.
- Deux évasions de l'établissement de La Croisée à 3 mois d'intervalle. Si les *modus operandi* se sont révélés très différents, des failles sécuritaires (vétusté des infrastructures et obsolescence des installations) et des lacunes dans l'organisation et la gestion ont été mises en lumière. Le directeur décidera d'en porter la responsabilité et de donner sa démission peu après.

Ce tableau serait néanmoins incomplet sans l'évocation des multiples incivilités et agressions sur les collaborateurs/trices ou encore des nombreux cas d'automutilations, voire de tentatives de suicides maîtrisées par les agent-e-s de détention.

Le haut niveau de professionnalisme et de compétence attendu de l'encadrement, afin de gérer tant le quotidien que les situations de crise, avait déjà poussé la direction du service à mettre sur pied un cursus de formation dédié pour l'ensemble des cadres du SPEN qui s'est déroulé durant le premier semestre 2012. Des retours d'expérience sont désormais conduits afin de tirer les enseignements des différents événements, de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent et de prévenir les événements futurs.

3. Autres faits marquants

Consolidation de l'organisation

Dans la poursuite des actions initiées en 2011 pour stabiliser et consolider l'organisation du service, les postes clés au sein du Comité de direction ont été pourvus, avec notamment la confirmation de M. Denis Pieren à la tête des EPO et la nomination de M. Alain Sauteur en tant que Chef d'Etat-major. De plus, dans la perspective de l'ouverture à fin 2013 de l'établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires », le futur directeur a été désigné en la personne de M. Philip Curty.

Prise en charge, métier

Malgré la surcharge de travail importante liée aux événements susmentionnés, le SPEN a su poursuivre les indispensables réflexions en lien avec l'évolution de son métier et des conditions de prise en charge des personnes détenues. Concrètement, 2012 a vu l'avancement

de deux réflexions de fond, soit :

- 1. A la suite de la rénovation du quartier de haute sécurité des EPO, le concept de prise en charge est en voie d'être totalement repensé afin de permettre de garantir le respect et la dignité de la personne détenue lors de l'isolement cellulaire à titre de sûreté, ce notamment en réponse aux remarques formulées par la Commission européenne de prévention contre la torture lors de son passage en 2011.
- 2. L'élaboration du futur Rapport sur la stratégie pénitentiaire a débuté en vue d'une présentation au gouvernement au début 2013.

Etablissements

Alors que la Prison de la Tuilière célébrait ses 20 ans d'existence par la mise sur pied de plusieurs activités extraordinaires, parmi lesquelles notamment, la réalisation d'une mosaïque par les femmes condamnées sur l'un des murs de l'établissement et la célébration de Noël en présence de l'évêque du diocèse, Mgr Morerod, un nouvel établissement a été inauguré à la rue du Simplon à Lausanne.

Regroupant les anciens et vétustes Escaliers du Marché à Lausanne, ainsi que le Tulipier à Morges, ce nouvel établissement accueille depuis mai 2012 les personnes exécutant leur peine sous forme des régimes de semi-détention, de travail externe et de journées séparées. Il gère également administrativement le régime de travail et de logement externe. Rattaché au Bois-Mermet, le Simplon se situe au cœur de la ville de Lausanne, offrant ainsi une vraie possibilité d'éviter la désocialisation ou de renouer progressivement, avec un suivi adéquat et un cadre individualisé.

4. 2012 en chiffres

Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux

252'116 (215'978 en 2011, soit 16.7% d'augmentation)

Effectif du personnel (état au 31.12.2012)

• 415.19 ETP pour un total de 468 personnes

Budget 2012

Charges : CHF 94.5 millionsRecettes : CHF 16 millions

Département de l'Intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 12

1. Infrastructures

La surpopulation carcérale a conduit à l'accélération des réflexions relatives aux infrastructures nécessaires au SPEN pour la réalisation de sa mission. Trois axes de développement à court terme ont été mis en avant et les actions suivantes ont été menées :

Réaffectations

Réaffectation de différents secteurs de détention et réorganisation de locaux, afin de créer, à très court terme, des nouvelles places de détention dans l'attente de nouvelles constructions. Ce sont ainsi 23 nouvelles places qui ont été créées en juin, puis 14 places qui ont été réaffectées temporairement en décembre 2012.

Constructions

En sus des réaffectations dictées par l'urgence, il s'agissait de poursuivre les constructions en cours et de faire aboutir les dossiers de nouvelles constructions prévues dans le programme de législature 2007-2012, soit :

- Construction de la première phase de l'établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires » sis à Palézieux, qui devrait accueillir 36 mineurs (détention avant jugement, exécution de peines et arrêts disciplinaires) au début 2014.
- Vote par le Grand Conseil de l'extension de la Colonie des EPO qui offrira 80 places supplémentaires d'exécution de peine en milieu fermé dans le courant du premier semestre 2014.

De plus, et comme déjà évoqué, la mesure urgente d'agrandissement de la Prison de la Croisée, par la création de 81 places de détention avant jugement supplémentaires, a été votée par le Grand conseil en décembre 2012. Ces nouvelles places seront mises à disposition progressivement entre avril et juillet 2013.

Au cours des prochaines années, le SPEN poursuivra ses réflexions visant à l'adaptation et/ou au développement des ses infrastructures pour répondre aux évolutions de la population carcérale. Les conséquences de l'augmentation du nombre de détenus souffrant de troubles psychiques, de la prise en charge spécifique des femmes en détention ou encore du vieillissement de la population carcérale sont alors thématisées

2. Ressources humaines

Au vu de l'ampleur des chantiers et enjeux actuels du SPEN, la question des Ressources humaines se révèle forcément cruciale.

Une évaluation détaillé sera conduite, afin de pouvoir envisager des mesures adéquates pour pallier à la pénibilité avérée et la charge de travail importante dans le contexte de tension actuelle, ainsi qu'aux arrêts de travail prolongés pour cause de maladie/accident, principalement chez des collaborateurs qui assument une activité physique et dont l'âge moyen augmente.

En outre, les domaines suivants ont fait l'objet d'une attention particulière en 2012 :

Recrutement

Les années 2013 et 2014 seront marquées par un effort très important en terme de recrutement, ce dans la perspective des nouvelles constructions et du remplacement des collaborateurs atteignant l'âge de la retraite. Dans un contexte où les cantons voisins recrutent également activement, il est primordial pour le SPEN de travailler d'ores et déjà sur son attractivité et de mettre sur pied une démarche efficace de recrutement. Il convient de relever que les besoins en personnel au cours des mois à venir concerneront l'ensemble des métiers du pénitentiaire : agents de détention et chefs d'atelier bien évidemment, mais également gestionnaires de dossiers, comptables, criminologues ou encore juristes ; toutes ces fonctions collaborant de manière interdisciplinaire à la réalisation de la mission du service.

C'est dans cette perspective que se sont inscrits les travaux préparatoires de refonte complète du concept de recrutement initiés en 2012. L'instauration de tests et d'une évaluation in situ par les cadres des établissements a d'ores et déjà permis un affinage de la sélection des candidat-e-s retenu-e-s pour d'ultérieurs stages en établissement. Un important travail doit aussi être effectué lieu en amont : séances d'information, matériel promotionnel, portes ouvertes, parrainage, etc.

Formation et encadrement

L'année 2012 a vu prioritairement le déploiement du cursus de formation des cadres visant une mise à niveau et une unité de doctrine dans tous les domaines auxquels ils sont confrontés.

Une révision de la formation cantonale de base des agents pénitentiaires, ainsi que le développement de formations spécifiques, tant sur des aspects sécuritaires que de développement personnel, a également été mise en œuvre. Elle constitue la première phase de la réforme de la formation qui va se poursuivre.

3. Partenariats accrus

La réalisation de la mission du SPEN repose en grande partie sur la mise en commun de compétences complémentaires et interdisciplinaires. La plupart du temps, les actions sont dirigées directement vers la personne détenue. Mais il est vite oublié qu'une personne placée en détention est souvent synonyme d'un proche avec qui le maintien d'un lien est également un facteur de réinsertion important. C'est dans ce cadre que deux axes de collaborations ont été développés, soit :

- Participation active aux éditions du « Café prison » organisées par le Groupe Romand d'Accueil et d'Action Psychiatrique (GRAAP) permettant de répondre à des questions très pratiques concernant la prise en charge des personnes condamnées souffrant de troubles psychiques, tout en rappelant les rouages de procédures parfois difficiles à saisir par les proches.
- Dans le cadre de la collaboration du SPEN avec l'association Carrefour-prison / Relais Enfants Parents et en complément aux « Ateliers pères-enfants » permettant aux pères en détention de conserver un lien avec leurs enfants.

Département de l'Intérieur (DINT) Service pénitentiaire (SPEN) Sources d'informations complémentaires

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- · Direction du service.
- · Support administratif.
- Support financier et comptable.
- · Support RH.
- Support logistique et informatique.
- · Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- · Communication.
- · Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

- · Collaborateurs du service.
- · Entreprises AF.
- · Secrétariat général.
- Services transversaux.

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- · Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

- · Conseil d'Etat.
- · Cheffe du DINT.
- · Services de l'Etat.
- · Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- · Communes.
- · Propriétaires privés.
- · Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- · Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

- · Confédération.
- · Conseil d'Etat.
- · Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- · Associations et groupements d'intérêt.
- · Bureaux mandataires.
- · Autres services de l'Etat.
- · Collaborateurs du service.

307.3 Aménagement communal

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

- · Conseil d'Etat.
- · Cheffe du DINT.
- · Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN), ainsi que l'Unité logement.
- Communes.
- · Commission foncière.
- · Bureaux mandataires.
- · Notaires et géomètres.
- · Particuliers concernés.

307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantonales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

- · Autres services de l'Etat.
- Communes.
- · Confédération.
- · Bureaux techniques.
- · Associations régionales.
- · Pays et cantons voisins.
- · Associations et groupements d'intérêts.

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation

- · Conseil d'Etat.
- · Autres départements et services (notamment SPECO, SM, SR, SEVEN, SIPAL), ainsi que l'Unité logement.
- · Associations régionales.
- · Communes.
- · Organismes de gestion des sites stratégiques.
- · Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- · Particuliers.
- Bureaux techniques.

307.6 Hors zone à bâtir

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- · Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- · Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

- · Communes.
- Tribunaux.
- · Requérants particuliers.
- · Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- · Suivre les études préliminaires.
- · Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- · Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- · Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- · Suivre la procédure du nouvel état.
- · Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- · Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- · Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- · Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- · S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- · Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- · Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- · Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- · Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- · Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- · Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

· Conseil d'Etat.

- · Cheffe du DINT.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Département de l'Intérieur (DINT)
Service du développement territorial (SDT)
Evénements marquants, évolutions significatives

La mise en œuvre progressive du Plan directeur cantonal et ses différentes adaptations dont la dernière est entrée en vigueur le 15 juin 2012, les cinq projets d'agglomérations du canton, la pression démographique (logements) et les cartes des dangers naturels ont des répercussions importantes sur le service.

Ces problématiques doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux ce qui induit une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'accompagnement et le contrôle de ces plans ont généré une forte augmentation de la charge de travail, qui va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

- 1. Aménagement communal (AC): En 2012, les besoins de coordination entre les différents intérêts et le nombre de projets de planification des communes et particuliers se sont encore accrus. On observe toujours un nombre important de mandats confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés avec des répercussions sur la qualité des dossiers produits. Ceci oblige la division de l'AC à établir des rapports d'examen critiques, souvent mal compris par les municipalités. Sur ce sujet, le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2012 relève d'une part, le manque de ressources juridiques et, d'autre part, la nécessité d'augmenter l'efficacité des procédures d'examens d'aménagement communal, également en lien avec les autres services concernés. Les recommandations émises par la Cour des comptes devraient être mises en œuvre en 2013.
- 2. Hors zone à bâtir (HZB): En ce qui concerne les dossiers illicites, l'importance de cette problématique et le nombre de dossiers ouverts n'ont pas encore pu trouver de solution. En revanche, le retard dans l'examen des dossiers de permis de construire est maintenant sous contrôle. Les modifications de la législation fédérale nécessitent une adaptation de la pratique cantonale.

3. Groupe opérationnel des pôles (GOP) :

Le rapport d'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE) adopté par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011, a fait l'objet d'une prise d'acte par le Grand Conseil en septembre 2012, dans le cadre du rapport sur la PADE (Politique d'appui au développement économique). Le GOP a poursuivi ses missions de mise en œuvre selon le plan d'actions décrit dans le chapitre 3.1 du rapport d'actualisation, notamment en ce qui concerne la construction de partenariats Communes-Régions-Canton autour des projets, l'accompagnement des processus de développement et de concrétisation des sites stratégiques, la participation à la promotion du logement dans le cadre des planifications des sites urbains mixtes, etc. Parallèlement, la cartographie des sites stratégiques a été mise à jour et les fiches de sites ont été finalisées, comprenant une première partie signalétique, accessible depuis le site Internet des pôles de développement, et une seconde partie intégrant le plan d'actions convenu entre les acteurs (feuille de route pour le développement du site stratégique).

Par ailleurs, un GT logement a été créé au sein du SDT afin d'optimiser le soutien et l'accompagnement de dossiers stratégiques pour la construction de logements.

4. Aménagement cantonal et régional (ACR) :

La deuxième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) est entrée en vigueur le 15 juin 2012, tandis que l'avant-projet de troisième adaptation du PDCn a fait l'objet d'une consultation publique du 20 juin au 20 août 2012. Le projet a été consolidé sur la base des remarques des 130 répondants et soumis à une délégation ad hoc du Conseil d'Etat; le projet sera ensuite transmis au Grand Conseil.

Le Canton de Vaud est partie prenante de cinq projets d'agglomérations. Les projets de 2^{ème} génération révisés des agglomérations yverdonnoise (**AggloY**), de Lausanne-Morges (**PALM**) et **Grand Genève**, franco-valdo-genevois (AFVG), ont été déposés auprès de la Confédération fin juin 2012. Le SDT a joué un rôle prépondérant dans la conduite des projets AggloY et PALM. Une Convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT- PAFVG) a par ailleurs été signée par les partenaires français et suisses du Grand Genève; elle vise à organiser la gouvernance de cette agglomération.

Les travaux de mise en oeuvre des projets d'agglomération Riviera - Veveyse - Haut-Lac (**Rivelac**) et du Chablais (**Chablais** agglo), déposés auprès de la Confédération fin décembre 2011, ont démarré.

5. Améliorations foncières (AF):

En termes d'investissements totaux, en 2012, la division a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. L'engagement financier des travaux approuvés pour les entreprises AF s'est poursuivi à hauteur de CHF 15'000'000.- pour l'octroi de subventions cantonales et de CHF 5'400'000.- en ce qui concerne les subventions fédérales. La poursuite des activités des 21 syndicats de terrain à bâtir en activité contribuera à la mise sur le marché de 3'000 logements. Une trentaine d'études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2012.

Le canton de Vaud a également organisé le Congrès suisse des améliorations foncières qui n'avait plus eu lieu sur sol vaudois depuis 25 ans.

6. Politique cantonale en matière de développement territorial :

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

• LLavaux et initiative législative "Sauver Lavaux" :

Le projet adopté par le Grand Conseil le 29 novembre 2011 est entré en vigueur le 1 er juillet 2012. Le Conseil d'Etat a par ailleurs nommé les membres de la Commission consultative de Lavaux. Celle-ci est chargée d'émettre un préavis au sujet des projets de plans d'aménagement du territoire ainsi que sur les projets de construction.

Au vu des problèmes que soulèveraient la mise en œuvre de l'initiative "Sauver Lavaux", le Conseil d'Etat a décidé d'examiner l'opportunité de lui opposer un contre-projet direct susceptible de réunir un consensus. Il a chargé le Département de l'intérieur de procéder à une consultation.

o Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC/ RSV 700.11) :

Les résultats de la consultation de l'exposé des motifs et l'avant-projet de modification de la LATC ainsi que de huit autres lois qui prévoient des procédures qui fixent d'une manière contraignante le mode d'utilisation du sol ont été dépouillés et examinés par la nouvelle cheffe de département. Compte tenu de nouvelles interventions parlementaires traitant des logements, le projet de modification de la LATC a été complété notamment par l'introduction d'un droit de préemption. Une consultation restreinte a été organisée sur ce thème. Il a été nécessaire de modifier la loi sur le logement en parallèle ainsi que le décret pour l'acquisition des droits réels et d'immeubles de réserve. Ces projets de modification ont été intégrés dans l'EMPL LATC. Un projet de modification de la loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels a également été introduit dans l'EMPL LATC.

En parallèle à la modification de la LATC a également été mis en consultation l'exposé des motifs et projet de décret concernant l'adhésion du Canton de Vaud à l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC). En 2012, un nouveau commentaire des notions et méthodes de calcul découlant de cet Accord a été élaboré et a fait l'objet d'une analyse par le service. Ces projets devraient faire l'objet d'une décision du CE au 2ème trimestre 2013.

- Enfin, le SDT a collaboré aux réflexions sur **les dangers naturels** : un guide relatif à la transcription des dangers naturels dans les plans d'aménagement du territoire a été élaboré en partenariat avec l'Unité des dangers naturels et les services spécialisés. Il sera mis à disposition des communes et des professionnels au début 2013. Un soutien aux communes a été fourni dans l'intervalle pour l'élaboration des dispositions réglementaires communales relatives aux dangers naturels.
- Diagnostic des besoins en eau d'irrigation Canton de Vaud : En collaboration avec le Service de l'agriculture, un état des lieux des besoins en eau d'irrigation pour l'agriculture a été réalisé sur l'ensemble du Canton.

Département de l'Intérieur (DINT)
Service du développement territorial (SDT)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

En 2012, le Service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur approbation, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

Plan directeur cantonal (PDCn): La projet de deuxième adaptation et l'avant-projet de troisième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), introduits par le projet du premier Rapport sur le développement territorial, ont été soumis au printemps au Conseil d'Etat. La deuxième adaptation du PDCn est ainsi entrée en vigueur le 15 juin 2012, tandis que l'avant-projet de troisième adaptation du PDCn a fait l'objet d'une consultation publique du 20 juin au 20 août 2012. Le projet a été consolidé sur la base des remarques des 130 répondants et soumis à une délégation ad hoc du Conseil d'Etat et sera ensuite transmis au Grand Conseil. Le Rapport sur le développement territorial n'a pas été publié à ce jour.

http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/

La Commission des rives du lac présidée par le SDT a traité environ 200 dossiers de permis de construire, plans d'affectation et plans directeurs communaux. Elle a, en outre, participé à l'appel d'offres pour l'étude du cheminement riverain à La Tour-de-Peilz.

Autres projets cantonaux

Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF): La thématique des ICFF a été intégrée dans le projet de 3^{ème} adaptation du PDCn et dans la modification de la LATC. Une cartographie ICFF des sites potentiels admissibles a été réalisée puis a été publiée sur Internet en vue de la consultation publique du PDCn (mesure D13). 16 projets d'ICFF ont été préavisés selon la stratégie cantonale.

Etude paysagère sur un hameau à la Chaux : L'étude paysagère sur le hameau Le Château-le Moulin menée en partenariat avec l'autorité municipale a permis de produire un projet de PPA qui a été accueilli favorablement par la Municipalité. Le projet est en cours de finalisation. Il pourrait déboucher sur une aide à l'attention des communes pour ce type de mesure (application de la LAT en hors zone à bâtir).

Surfaces d'assolement (SDA): Les géodonnées ont été mises à jour sur la base des données établies au 31.12.2011 et s'est poursuivie en 2012 pour la validation. En 2012, le chapitre SDA du rapport 47 OAT a été complétée d'un volet destiné à l'élaboration des stratégies communales. Sa publication est prévue au début 2013.

Stratégie cantonale pour les résidences secondaires : 2012 a été marqué par la votation sur l'initiative Weber (interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires pour les communes en ayant déjà plus de 20%), et par l'ordonnance fédérale d'application (liste des communes, entrée en vigueur de l'initiative au 1^{er} janvier 2013). A la demande du Conseil d'Etat, le SDT a mis en place une cellule interdépartementale au sein de l'Etat de Vaud afin de traiter les questions en lien avec cette thématique.

Alpes vaudoises: Le SDT participe à la démarche Alpes vaudoises 2020 gérée par le SPECo. Il s'est particulièrement investi dans l'étude environnementale stratégique (EES) relative à l'impact sur l'environnement et le paysage des projets de remontées mécaniques (rapport Furger). L'objectif est de réaliser un ou des PDR sur les Alpes et ceci conformément aux exigences du PDCn, plusieurs scénarios ont été étudiés. Les propositions devraient être soumises aux responsables politiques des Alpes en 2013.

Projets d'agglomération

En 2012, le SDT a été très fortement impliqué pour assurer l'avancement et l'aboutissement des cinq projets d'agglomération dont ceux de 2ème génération l'agglomération yverdonnoise (**AggloY**), Lausanne-Morges (**PALM**) et **Grand Genève**, franco-valdo-genevois (AFVG). Ces projets ont été déposés auprès de la Confédération fin juin 2012. Le SDT a également joué un rôle important en ce qui concerne la Convention instituant un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT- PAFVG) signée par les partenaires français et suisses du Grand Genève. Les travaux de mise en oeuvre des projets d'agglomération Riviera - Veveyse - Haut-Lac (**Rivelac**) et du Chablais (**Chablais agglo**), déposés auprès de la Confédération fin décembre 2011, ont démarré. Les résultats de l'évaluation de ces projets par la Confédération sont attendus pour l'été 2013.

Le détail de l'avancement des projets des 5 agglomérations est présenté ci-après :

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

A fin juin 2012, le PALM 2^{ème} génération (PALM 2012) a pu être déposé à la Confédération dans le délai imparti. Pour y parvenir, le SDT a repris la gestion du projet en tant que responsable exécutif (lien entre les représentants techniques et politiques) et opérationnel. L'engagement exceptionnel qu'a nécessité l'élaboration du PALM 2012 a entraîné un certain retard dans les études sectorielles nécessaires à la mise en œuvre des mesures infrastructurelles et d'urbanisation du PALM et durant le 2^{ème} semestre 2012, d'importants efforts pour combler ces retards ont été faits par l'ensemble des partenaires dont le SDT, le Service de la mobilité et d'autres services de l'Etat.

- SDRM : schéma directeur de la région morgienne : Un mandat de coordination entre le chantier Urbanisation et Paysage et les diverses planifications de la Ville de Morges a été mené à bien.
- SDOL : schéma directeur de l'Ouest lausannois : Le SDT participe au mandat Stratégie d'implantation des tours ainsi qu'à l'initialisation de l'étude Renges-Venoge identifiée comme un Parc d'agglomération du PALM. Cette étude vise à préserver les enjeux paysagers du site dans le cadre de la valorisation des ensembles bâtis.

- SDNL : schéma directeur du Nord lausannois : L'élaboration d'un PDL intercommunal sur les territoires de Lausanne et Romanelsur-Lausanne a été initiée en 2012 et participation au lancement du projet "paysage et agriculture"
- SDEL : schéma directeur de l'Est lausannois : Le SDT est impliqué dans le chantier d'étude pour l'élaboration d'une Stratégie de développement du secteur de Corsy/La Conversion.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

Le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) a été déposé à la Confédération dans le délai imparti. Le PA2 confirme les bases du premier projet déposé en 2007 auprès de la Confédération, en apportant certaines précisions nécessaires à la qualification des territoires et des centres, ainsi que leurs rôles dans l'agglomération. Concernant le territoire vaudois, les Lignes directrices Gex-Nyon ont été finalisées. Le PACA Genève-Rolle est en phase finale d'élaboration, en coordination étroite avec le PA2, notamment pour la définition des mesures pour lesquelles un cofinancement fédéral sera demandé.

- Schéma directeur Axe Nyon-St-Cergue-Morex (SD-NStCM): Le SD-NStCM a été remanié suite au premier examen complémentaire effectué par les services cantonaux en juillet 2012.
- Schéma directeur Terre Sainte (SDTS): La version finale du SD Terre Sainte a été approuvée par les communes et le Canton au 1^{er} semestre 2012.
- · Schéma directeur Ouest Rollois (SDOR) : Suite à l'examen préalable, une nouvelle version du projet est en cours d'élaboration.
- Schéma directeur Asse & Boiron (SDAB) : L'examen préalable a été effectué en mars 2012. La nouvelle version du projet est dans la phase d'approbation par les communes.

Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Le projet d'agglomération de 2ème génération a été déposé à la Confédération à fin juin 2012. Le SDT a repris la conduite de la révision du projet d'agglomération de janvier à juin 2012, ce qui a constitué un investissement très important en temps de travail. Quant à la mise en oeuvre des travaux concernant le projet de 1ère génération, elle s'est poursuivie avec : a) l'achèvement du masterplan Traversée centre, qui définit les principes d'aménagement du secteur d'Yverdon-les-Bains situé entre la vieille-ville, la Thielle, la gare et le Canal Oriental; b) l'examen préalable du Plan directeur localisé Gare-Lac, qui définit les principes de restructuration du secteur situé entre la gare et le lac; c) la reprise de l'étude-test Chamard – Châtelard, territoire à revaloriser situé au carrefour des communes de Montagny-près-Yverdon, Grandson et Yverdon-les-Bains. Le SDT participe au groupe de suivi de cette étude. www.aggloY.ch

Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac

Le SDT a poursuivi son rôle de direction du projet. A ce titre, il a géré les réponses aux questions de la Confédération et a organisé une consultation publique dont les résultats ont montré une forte attente dans la mise en œuvre du projet et de ses mesures. 2012 a représenté une année de transition pour ce projet. Les séances de GT et Copil ont permis de préparer la mise en œuvre, avec en fin d'année, l'attribution d'un mandat de coordination générale et le lancement des études pour les premiers chantiers sur les secteurs stratégiques (La Veyre, le Haut-Lac).

Projet d'agglomération du Chablais

2012 est été une année de transition pour le projet d'agglomération du Chablais. Le SDT est resté très impliqué et a été largement sollicité tant pour les aspects administratifs et financiers (établissement du budget, des conventions et des contrats) que pour les aspects techniques (préparation des documents cadre et cahiers des charges). Pour ce projet également, les difficultés rencontrées ont nécessité de la part du SDT une charge de travail supplémentaire importante.

Planifications directrices régionales (PDR)

PDR de Nyon (PDRN)

Le volet stratégique du PDRN a été révisé en fonction des résultats de l'examen complémentaire cantonal et de la consultation publique. La procédure d'adoption du document final par les communes est pratiquement achevée. Le volet opérationnel du PDRN est en phase d'élaboration.

PDR de Morges (PDRm)

Début 2012, lancement de l'étude du PDRm en partenariat entre le Canton et l'Association régionale Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM).

PDR intercantonal de la Broye

Suite à la consultation des services concernant l'examen complémentaire du PDR Broye, le rapport d'examen a été remis à la COREB en juillet 2012 pour adaptation du document. Des questions de mobilité et un projet de zone d'activité intercantonale nécessitent encore des compléments avant la mise en consultation publique.

PDR du Gros de Vaud

Différents scénarios ont été définis en vue de l'adoption d'un projet de territoire. Ce travail porte notamment sur : A) L'établissement d'un bilan des zones d'activités existantes et la définition des besoins éventuels en nouvelles zones. B) La définition des centralités de la

région à travers les centres locaux, mais aussi les centres pouvant bénéficier de la marge de manœuvre du PDCn. C) L'élaboration d'une stratégie régionale de gestion des SDA. Une autre composante touchant les zones équestres a été examinée dans le cadre de ce PDR. Il s'agit notamment d'examiner les marges de manoeuvre qui pourraient être introduites dans l'application de la LAT pour un traitement de cette question dans le PDR.

PDR de Lavaux-Oron

Un groupe de travail réunissant le préfet, les communes et le SDT ont mandaté une équipe pluridisciplinaire en date du 2 octobre 2012. Les premiers travaux relatifs au diagnostic ont été présentés le 30 octobre 2012 au COPIL.

Réactualisation des sites stratégiques

L'année 2012 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Les principales actions menées en 2012 (réparties par associations régionales) sont :

- Aigle Région: Poursuite des démarches de valorisation du site de la zone artisanale et industrielle de Bex, valorisation du site urbain mixte de la gare de Villeneuve et réalisation d'une étude préliminaire en vue de définir une utilisation adéquate de la zone industrielle de Roche.
- Lausanne Région: Finalisation du PPA pour le secteur En Dorigny sur Chavannes-près-Renens, études préliminaires et
 organisation du processus de planification du secteur "Côtes de la Bourdonnette", soutien au concours d'urbanisme et
 accompagnement de la planification du site de Malley-centre, organisation et accompagnement des concours de projet urbain et
 architectural sur les sites de Lentillière Nord et de Ley Outre à Crissier, suivi de la planification du secteur Cocagne-Buyère à
 Bussigny. Finalisation de la modification du PAC Vennes (Epalinges et Lausanne) permettant de doubler le potentiel constructible
 du site du Biopôle et étude des espaces publics.
- Région Nyon: Poursuite de l'accompagnement du projet de PDL de la gare de Coppet. Accompagnement de la mise en œuvre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN): première révision du catalogue de mesures, préparation à l'engagement d'un chef de projet pour la RDU (route de distribution urbaine Eysins-Nyon-prangins), lancement des études tests pour la conception urbaine et le projet routier du secteur d'Eysins, études test et synthèse pour le secteur Prangins Etraz, notamment en lien avec l'entreprise Novartis, poursuite des travaux en vue du déplacement des activités de l'Agroscope Changins-Wädenswil hors du périmètre de la RDU. Accompagnement de la mise en œuvre du schéma directeur de Gland-Vich (SDGV): démarches pour la relocalisation des activités de la Balastière de Gland, notamment déplacement d'une sous-station électrique CFF en dehors du site. A Rolle: études préliminaires pour la réorganisation des activités de Schenk SA pour la réalisation d'une nouvelle cave avec la création en parallèle de logements.
- ADNV: La Commission Territoire de l'ADNV, à laquelle le SDT participe, s'est penchée sur les questions de la définition des centres locaux et de l'élaboration du PDR en coordination avec le projet d'agglomération AggloY. Finalisation du PDL Gare-Lac, finalisation du PPA PST Y-Parc (approbation prévue 2013), démarrage de la planification du site de la Poissine à Grandson. Validation du Schéma directeur Orbe-Sud, coordination du PPA Taborneires-Ducats-Passon à Orbe. Démarrage d'une étude en vue de définir une stratégie de développement de la zone d'activités à Chavornay (en lien avec les besoins futurs des entreprises). En coordination avec l'ADEOC, suivi de la mise en œuvre du plan de mobilité de site et démarrage d'une étude pour définir une stratégie d'accessibilité multimodale pour le pôle Orbe Chavornay et soutien au projet de raccordement de la gare d'Orbe au RER Vaud.
- ARCAM: Finalisation de la modification du PAC de Littoral Parc, élaboration du PPA Morges Gare Sud sur la base du PDL, finalisation du PPA Câbleries de Cossonay secteur Nord (Venoge Parc), coordination du développement du site d'Eclépens.
- ARGDV: Définition d'une stratégie d'accessibilité en vue de la planification d'un pôle pierreux (filière des graviers) à Daillens, suivi des actions du site d'Aclens-Vufflens en coordination avec le SIVA. A Cossonay Gare, réalisation d'une étude pour réaménager l'interface multimodale et réorganiser les flux de mobilité dans le quartier de la gare.
- Lavaux-Oron : Démarches de valorisation des trois secteurs du site de Palézieux : La Sauge, Palézieux Gare et Sous Gare (importante création de logements avec services de proximité).
- **COREB**: Suivi du projet d'implantation d'une entreprise de transports à Avenches, suivi des actions liées à la mise en exploitation de l'Aéropôle de Payerne, participation à la finalisation du PDCom de Payerne, finalisation du Schéma directeur de Moudon-Gare et de la zone industrielle.
- **Promove**: Initialisation de deux démarches partenariales sur le site de Vevey Centre pour le secteur nord de la gare et sur le site de La Veyre Pré-Blanc Fenil.

Valorisation prospective

Une réflexion approfondie a été conduite sur le soutien à apporter dans l'élaboration de projets stratégiques en matière de logement.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
126	Suppression de la double saisie informatique des plans d'affectation communaux par la définition et la mise en place d'une norme de transfert informatique des plans d'affectation communaux		

127	Simplification des démarches concernant l'aperçu de l'état de l'équipement communal et l'évaluation des réserves en zone à bâtir	
128	Amélioration des projets de planifications régionales et communales par la définition d'un document cadre pour tous les projets de la planification directrice	
129	Simplification du travail de police des communes dans le domaine des constructions illicites par la mise à disposition d'un guide de conseils	
130	Réalisation d'un guide sur la transcription des cartes de dangers naturels dans les plans d'affectation communaux	
131	Redéfinition des processus d'examen et de suivi des dossiers de la division améliorations foncières du SDT et mise en place d'un outil informatique adéquat	
132	Définition des règles et des limites de la "haute surveillance" pour les projets d'amélioration foncière et séparation des activités de surveillance et de contrôle de celles liées au conseil	
133	Mise en place d'un système de suivi informatique des dossiers	
134	Accélération du traitement des dossiers de la construction et des courriers liés	
135	Amélioration de la coordination entre les services dans les traitements des dossiers liés à des installations de capteurs solaires	
136	Simplification des demandes de fractionnement de parcelles	

Département de l'Intérieur (DINT) Service du développement territorial (SDT) Sources d'informations complémentaires